

CALENDRIER DE COLLECTE COLOMBELLES

2025
2026



ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi matin

Bac gris à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



EMBALLAGES ET PAPIERS

Lundi matin

1 SEMAINE SUR 2
Bac jaune à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



DÉCHETS VERTS

Mercredi matin

DU 01/03 AU 15/12
Bac vert + 5 fagots à sortir
la veille au soir après 19h
Ramassage de 6h à 14h



uniquement
pour les
particuliers

ENCOMBRANTS

Jeudi 18 septembre 2025
À sortir la veille au soir après 19h
2m³ maximum par foyer

— Vacances scolaires zone B | Jour férié : à partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain !

AVRIL 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI 2025

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN 2025

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 2025

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT 2025

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS 2026

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

20% des déchets triés dans le bac jaune sont des faux-amis.

FAITES LE BON TRI !

OBJETS EN PLASTIQUE
Ils sont en plastique mais ce ne sont pas des emballages !



FAUX-PAPIERS
Seuls les papiers à lire ou à écrire sont recyclables.

TEXTILES ET EMBALLAGES EN VERRE
Déposez-les dans les bornes dédiées.



DÉCHETS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES
ou contenant des piles = **DANGER !**



→ Les piles et batteries sont à l'origine d'incendies dans les centres de tri, provoquant l'arrêt de l'usine pendant plusieurs jours. Ces incidents nécessitent des travaux conséquents et occasionnent des **coûts importants** pour la collectivité.

Tout objet électrique, électronique ou contenant des piles doit être déposé en **déchèteries** ou dans les **bornes dédiées** en magasin.

Retrouvez tous les bons gestes de tri sur caenlamer.fr

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

CIITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



Au verso, retrouvez toutes les informations sur les déchèteries !

pour en savoir + **02 31 304 304**
contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

LES DÉCHÈTERIES

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI

 **DÉCHÈTERIES FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS**

LES HORAIRES

	LUNDI - MARDI* MERCREDI - JEUDI* VENDREDI	SAMEDI (particuliers uniquement)	DIMANCHE** (particuliers uniquement)
DU 1 ^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h30 13h30 - 18h	9h - 12h
DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h

* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à Colombelles.

LES BONS GESTES AVANT DE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE

- > Je m'assure que mon déchet **ne peut pas être réparé, vendu ou donné.**
- > **J'anticipe mon heure d'arrivée et mon temps de vidage** pour respecter les horaires de fermeture.
- > **Je trie mes déchets** par type et par matière.
- > Je présente mon **justificatif de domicile** et ma **pièce d'identité.**
- > **J'indique ce que je dépose à l'agent** et je respecte les consignes et les limites de dépôt (2m³ par jour et 6m³ par semaine).

DÉCHETS ACCEPTÉS

 Résidus de jardin	 Gravats et terre	 Mobilier	 Bois	 Ferraille	 Cartons	 Lampes et ampoules	 Peintures et solvants
 Amiante	 Batteries et piles	 Déchets électriques et électroniques	 Extincteurs	 Textiles* Chaussures	 Huiles (vidange/friture)	 Pneus des particuliers sans jantes	 Déchets non valorisés

Attention : le dépôt d'amiante est accepté pour les particuliers uniquement. L'amiante doit être filmée, ne pas dépasser 1,50 m x 2,50 m, dans la limite de 15 plaques maximum par an. Pensez à humidifier le matériau afin d'éviter la dispersion des fibres dans l'air.



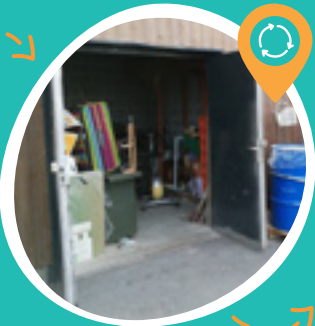
* Tous les vêtements, le linge de maison et les chaussures liées par paire peuvent être déposés dans une borne à textiles quel que soit leur état, même abîmés. Ils seront reportés ou recyclés. Avant de jeter, pensez à réparer. Trouver une borne sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>



Accès gratuit aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les encombrants sont collectés en porte-à-porte, ils sont mélangés et compactés dans la benne. Seulement 25% peuvent ensuite être valorisés. S'ils sont déposés en déchèteries, les encombrants sont triés par matière et sont dirigés vers différentes filières de recyclage. **75% d'entre-eux sont alors valorisés !** Pour redonner une vie à vos encombrants : pensez au don, dépôt-vente, vente en ligne, vide-greniers, ou locaux réemploi des déchèteries.



LES LOCAUX RÉEMPLOI

5 déchèteries en disposent déjà (Colombelles, Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham et Bretteville-l'Orgueilleuse) pour déposer vos objets inutilisés en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie. En 2023, 40 tonnes d'objets ont ainsi été sauvés de la destruction.

À SAVOIR TOUTE AGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE D'UN AGENT FERA L'OBJET DE POURSUITES.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

+ d'infos sur caenlamer.fr rubrique déchets

